



RAPPORT MENSUEL  
COMMISSION DES FEMMES DU CNRI  
**NOVEMBRE 2023**



## IRAN

Application du hijab obligatoire  
**LA NOUVELLE LOI SUR  
LE HIJAB ET LA CHASTÉTÉ**

La forme la plus répandue  
de violence à l'encontre  
des femmes et des filles en Iran

## La forme la plus répandue de violence à l'encontre des femmes et des filles en Iran : Application du hijab obligatoire et de la nouvelle loi sur le hijab et la chasteté

Coïncidant avec les 16 jours d'activisme pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, le rapport mensuel de novembre se concentre sur la forme la plus répandue de violence contre les femmes en Iran.

Alors que d'autres formes de violence touchent des couches spécifiques de femmes et de filles, des activistes et des dissidents, des étudiants, etc., la violence liée à l'application du voile obligatoire touche toutes les femmes, de tous âges, de toutes conditions sociales et dans toutes les villes et tous les villages du pays. Celles qui enfreignent ce code vestimentaire obligatoire sont victimes de violences de la part des patrouilles de Hijab.

Cette forme de violence à l'encontre des femmes iraniennes est sanctionnée par l'État et institutionnalisée par la loi.

Alors que les femmes et les jeunes filles iraniennes résistent de plus en plus à l'imposition obligatoire du voile, les agents du régime ont redoublé de brutalité dans l'application de cette pratique, atteignant des niveaux sans précédent.

L'année dernière, [Zhina \(Mahsa\) Amini](#) a été tuée à cause de la brutalité des patrouilles d'orientation qui l'ont violemment arrêtée et transférée dans un centre de détention de la police de la moralité. Et cette année, des surveillants de hijab ont agressé une étudiante de 17 ans, [Armita Geravand](#), à l'intérieur d'une rame de métro, ce qui a entraîné sa mort.

Les forces de sécurité et des renseignements du régime ont fait preuve d'une grande vigilance et ont pris rapidement le contrôle de la situation, afin d'éviter que la mort de cette jeune fille innocente ne donne lieu à une nouvelle protestation à l'échelle nationale.

Le régime iranien présente un paradoxe : il se nourrit de la répression des femmes, comme en témoigne l'application stricte du voile obligatoire, tout en se heurtant à l'opposition généralisée de la majorité des femmes iraniennes qui souhaitent être autonomes dans leur choix vestimentaire. En intensifiant l'application du hijab malgré cette résistance, le régime risque de déclencher un formidable soulèvement - une issue qu'il redoute fortement, car elle pourrait rapidement échapper à son contrôle.

Dans cette édition des rapports mensuels de la commission des femmes du CNRI, nous nous pencherons sur les implications de la nouvelle loi sur la chasteté et le hijab pour les femmes iraniennes et la société dans son ensemble.

Au moment où nous publions ce rapport, il a été rapporté que le gouvernorat de Qom a émis une directive demandant aux employées du gouvernement de se présenter au travail avec un tchador noir de la tête aux pieds et sans maquillage. (The state-run didbaniran.ir, 2 décembre 2023)



## Comment la nouvelle loi sur la chasteté et le hijab a-t-elle été adoptée ?

Le 24 mai, les médias d'État iraniens ont publié le texte du projet de loi sur la "protection du hijab et de la chasteté", qui comprend 15 articles. Il s'agit du projet de loi proposé par le pouvoir judiciaire iranien et remis au gouvernement de Raïssi.

Le 8 juin, le gouvernement a fini d'apporter des modifications mineures et a transmis le projet de loi rebaptisé "Soutien au Hijab et à la Chasteté" au Parlement pour une adoption en double priorité. Toutefois, le parlement a constaté des lacunes dans le projet de loi, qui ne prévoyait que des sanctions. Il a donc transmis le projet de loi à la commission juridique pour examen.

Le 27 juillet, les médias d'État iraniens ont publié le texte du projet de loi finalisé en 70 articles par la commission parlementaire. Le 6 août, le parlement a annoncé la réception du "projet de loi visant à soutenir la famille par la promotion de la culture de la chasteté et du hijab" pour délibérations.

Craignant les réactions du public, le parlement du régime clérical s'est abstenu de débattre du projet de loi en séance publique et a invoqué l'article 85 de la constitution qui autorise la formation d'un comité chargé d'approuver la législation en vue d'une mise en œuvre "expérimentale".

La commission juridique a [conclu ses délibérations](#) le 20 août et le [parlement du régime clérical a adopté le nouveau projet de loi sur le hijab](#) lors d'une séance publique le 20 septembre 2023. Cent cinquante-deux (152) membres du parlement ont voté pour, 34 contre et 7 se sont abstenus. La nouvelle loi sera appliquée pendant 3 ans à titre expérimental après avoir été approuvée par le Conseil des gardiens.

Les 24 octobre et 25 novembre 2023, le Conseil des gardiens a renvoyé le projet de loi au parlement afin d'en résoudre les lacunes et les ambiguïtés. Par conséquent, le projet de loi n'est pas encore officiellement adopté tant qu'il n'a pas été approuvé par le Conseil des gardiens.



## Le projet de loi visant à soutenir la famille par la promotion de la culture de la chasteté et du hijab

Selon le mollah Moussa Ghazanfarabadi, président de la commission juridique du Parlement, "le projet de loi comporte 5 chapitres. Le 1er chapitre traite des généralités ; le 2ème chapitre définit les obligations générales des organes exécutifs. Le 3ème chapitre définit les obligations spéciales des agences exécutives telles que la radio et la télévision nationales et le ministère de la culture et de l'orientation islamique. Le 4ème chapitre décrit les devoirs généraux et les responsabilités sociales, et le 5ème chapitre décrit les crimes et délits".

Comme l'indique le titre du projet de loi, les restrictions imposées à la liberté de choix vestimentaire des femmes sont justifiées sous le prétexte de protéger les fondements de la famille.

L'article 1 du chapitre 1 de ce projet de loi stipule que "la famille est le principal centre de croissance et de progrès des êtres humains et de leur sérénité. Par conséquent, tout



comportement qui encourage la 'nudité', 'l'immatunité', 'l'enlèvement du hijab', 'la malveillance' et les actions contre la chasteté publique, qui conduiraient à la perturbation du calme de la femme et de l'homme dans la famille, à la promotion des mariages tardifs, à la propagation du divorce et des maux sociaux, et à la dévaluation de la famille, viole les paragraphes 1 et 7 de la Constitution, et sont interdits conformément aux décisions de cette loi et d'autres".

Au chapitre 2, cette loi oblige toutes les agences gouvernementales à organiser des sessions d'éducation pour leur personnel et à leur enseigner le "style de vie islamique basé sur l'engagement du couple l'un envers l'autre et la promotion de la culture de la chasteté et du hijab".



La bannière affichée à l'entrée d'un hôpital à Lahijan : L'entrée de toutes les personnes qui enfreignent les normes et sont mal voilées est interdite. L'hôpital n'est pas autorisé à fournir des services aux personnes mal voilées et à celles qui enfreignent les normes.

Au chapitre 3, la loi oblige plus de 30 ministères et organisations gouvernementales à s'acquitter d'une longue liste de tâches liées à la mise en œuvre de cette loi. Il s'agit du ministère de la culture et de l'orientation islamique, de l'organisation de la radio et de la télévision d'État, de l'organisation de la propagande islamique, du ministère de l'éducation, du ministère des sciences, de la recherche et de la technologie, du ministère de la santé et de l'éducation médicale, de la direction présidentielle des sciences, de la technologie et de l'économie, du ministère de l'intérieur, du siège du ministère de l'intérieur chargé de coordonner et de diriger la mise en œuvre de la loi sur le hijab et la chasteté, des municipalités et des conseils municipaux de tout le pays, de l'organisation nationale de la protection sociale, du ministère des sports et de la jeunesse, le ministère de l'industrie, des mines et du commerce, le ministère des routes et du développement urbain, le ministère des communications et des technologies de l'information, le ministère du patrimoine culturel, du tourisme et de l'artisanat, le ministère des renseignements, les services des renseignements du CGRI, l'organisation des renseignements des forces de sécurité de l'État, l'organisation de la planification et du budget, l'organisation de l'administration et de l'emploi, la direction présidentielle des affaires féminines et familiales, le commandement des forces de sécurité de l'État, le pouvoir judiciaire, les bassidjis paramilitaires et le quartier général de la promotion de la vertu et de l'interdiction du mal.

Chacun de ces ministères et organisations a entre 2 et 13 tâches à accomplir pour éduquer son personnel et la société dans son ensemble sur le mode de vie islamique et promouvoir la culture du hijab et de la chasteté. Ces obligations comprennent la ségrégation de l'espace de travail dans les bureaux et même dans les hôpitaux, l'application du code vestimentaire obligatoire du régime dans les écoles, les bureaux, les universités, les hôpitaux, etc. et l'interdiction d'employer ou de fournir des services aux personnes qui ne respectent pas le code vestimentaire.

Ironiquement, le ministère des renseignements, les services des renseignements du CGRI et les services des renseignements de la SSF sont tous impliqués dans l'imposition du voile obligatoire aux femmes et aux jeunes filles iraniennes.

Dans le chapitre 4, intitulé "Obligations générales et responsabilité sociale", l'article 34 souligne que le recrutement, le déploiement, l'emploi, la promotion, le classement, la nomination, etc. des individus sont subordonnés à leur adhésion pratique à la chasteté et au hijab.

Dans le chapitre 5, 33 articles sont consacrés aux sanctions sévères et aux lourdes amendes infligées à ceux qui choisissent de violer la loi sur le hijab et la chasteté, y compris dans le cyberspace et les médias sociaux. Les chefs d'entreprise sont tenus de contrôler le port du voile par leurs employées.



### Plus de 2 850 surveillants de hijab recrutés dans les stations de métro de Téhéran

Avant même l'approbation du projet de loi par la hiérarchie législative des mollahs, le régime iranien a pris des mesures pour mettre en œuvre les règles strictes énoncées dans le nouveau projet de loi sur le hijab et la chasteté.

L'un des quotidiens semi-officiels iraniens a publié le cliché d'un [document hautement confidentiel](#) du ministère de l'intérieur, qui indiquait la présence de 2 850 surveillants de hijab ou patrouilles de hijab dans les stations de métro. (Quotidien d'État Etemad, 26 novembre 2023)

La directive datée du 30 mai 2023 s'adresse à certaines agences gouvernementales, dont la municipalité de Téhéran et la compagnie de métro de la capitale, et stipule que "l'entrée des personnes qui enlèvent leur hijab dans les lieux gérés par le gouvernement est conditionnée par leur respect du code vestimentaire légal".

L'agence de presse officielle IRNA a publié une interview du secrétaire du personnel chargé de la promotion de la vertu et de l'interdiction du mal, le 25 novembre 2023. Mohammad Hossein Taheri Akordi a déclaré à l'IRNA que les surveillants de hijab sont des "forces djihadistes". Il a déclaré qu'il y a plus de 2 850 surveillants de hijab à Téhéran dont les activités sont le produit de la "coordination entre le CGRI, le Bassidj, les forces de sécurité de l'État (SSF), la municipalité de Téhéran et le bureau du procureur."

Taheri Akordi a déclaré que le mandat de ces surveillants de hijab est de donner des "avertissements verbaux". Il a ajouté qu'ils travaillaient bénévolement et sans recevoir de salaire.

Toutefois, il a été rapporté en août que la municipalité de Téhéran avait engagé 400 patrouilleurs du hijab pour les déployer dans les stations de métro, avec un salaire mensuel de 12 millions de tomans. Leur mission consiste à avertir les passagers et à les empêcher de monter dans les wagons du métro sans se couvrir les cheveux. Ils remettront également à la police les femmes mal voilées ou non voilées. (Rouydad24.ir, 6 août 2023)

L'IRNA a cité Ahmad Vahidi, le ministre de l'intérieur, qui a déclaré : "La promotion verbale de la vertu et l'interdiction du mal sont un devoir général. Elle est sanctionnée publiquement et légalement et ne nécessite aucune licence." Il a ajouté : "Le ministère de l'intérieur soutient ceux qui encouragent la vertu et interdisent le mal devant la loi." (Agence de presse officielle IRNA, 25 novembre 2023)



### Restrictions vestimentaires strictes pour les étudiantes universitaires

La nouvelle année universitaire a été marquée par un renforcement de la pression et des restrictions sur les étudiants iraniens, ainsi que par davantage d'arrestations et de suspensions.

Parallèlement à la nouvelle année universitaire et à l'ouverture des écoles, [l'approbation par le parlement du nouveau projet de loi sur le hijab et la chasteté](#) pour une période d'essai de 3 ans a créé une atmosphère stricte dans les universités.

Des posts sur les réseaux sociaux ont montré des images de véhicules camouflés défilant à l'intérieur de l'université de Téhéran tout en jouant des hymnes de la guerre Iran-Irak. Des informations similaires ont été diffusées par les universités Amir Kabir, Al-Zahra, Allameh Tabatabaïi et Kharazmi à Téhéran, ainsi que par l'université d'art d'[Isfahan](#).

L'école de médecine de Kerman a également affiché une bannière sur le règlement concernant l'habillement de ses étudiants. À l'université de Chiraz, les autorités ont installé une technologie de reconnaissance faciale dans les restaurants de l'université. La direction de l'université de Chiraz a dépensé 700 millions de tomans pour installer cette technologie et identifier les étudiants qui ne respectent pas les règles vestimentaires.



Grève des étudiants à l'université de technologie Charif.

Plus récemment, lors d'un incident choquant survenu le 20 novembre 2023 à l'université de Melli, des forces de sécurité masquées ont fait une descente dans la bibliothèque, les salles de cours de psychologie, les classes de l'école de littérature et de l'école des sciences humaines, confisquant les



cartes d'étudiant des étudiantes qui ne portaient pas le hijab. Les étudiants de cette université et d'autres universités de Téhéran ont entamé une grève de protestation de 2 jours et ont refusé d'assister à leurs cours.

### Mesures punitives en cas de non-respect de l'obligation de porter le hijab

Les femmes iraniennes se sont vu infliger de lourdes sanctions, notamment le licenciement, l'affectation à la toilette des cadavres à la morgue et l'obligation d'effectuer des travaux de conciergerie ou de suivre des séances de psychiatrie pour de prétendus "troubles mentaux", parce qu'elles n'avaient pas respecté le code vestimentaire obligatoire.

L'agence de presse Reuters a diffusé des images montrant une femme du quartier de Gicha, à Téhéran, appelant à l'aide après avoir été harcelée et agressée par une agente des forces de sécurité de l'État, qui tentait de l'arrêter violemment et de l'embarquer dans une camionnette.



Photo prise par Reuters

### Censure internationale du nouveau projet de loi sur le hijab et la chasteté

Le 1er septembre 2023, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a publié une [déclaration](#) dans laquelle un groupe d'experts nommés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a critiqué le projet de loi iranien sur le hijab. Les experts ont déclaré que le projet de loi pourrait s'apparenter à un "apartheid de genre".

Ils se sont dits préoccupés par le fait que la nouvelle loi iranienne sur le hijab prévoit de nouvelles sanctions pour les femmes et les jeunes filles qui ne portent pas le foulard, ou hijab, en public.

"Le projet de loi pourrait être décrit comme une forme d'apartheid entre les sexes, car les autorités semblent gouverner par le biais d'une discrimination systémique dans l'intention d'obliger les femmes et les jeunes filles à se soumettre totalement", ont déclaré les experts des droits de l'homme des Nations unies.

Ils ont rappelé que la proposition de loi parlementaire visant à soutenir la famille en promouvant la culture de la chasteté et du hijab et les restrictions existantes sont intrinsèquement discriminatoires et peuvent s'apparenter à une persécution fondée sur le sexe.

"Le projet de loi impose des sanctions sévères aux femmes et aux jeunes filles en cas de non-respect, ce qui pourrait conduire à une [application violente](#) de la loi", ont averti les experts, ajoutant que la nouvelle loi sur le hijab "affecterait de manière disproportionnée les femmes économiquement marginalisées".

[Les experts ont exhorté les autorités iraniennes](#) à "reconsidérer la loi sur le hijab obligatoire dans le respect du droit international relatif aux droits humains, et à garantir la pleine jouissance des droits humains pour toutes les femmes et les jeunes filles en Iran".

[Amnesty International a appelé](#) aux autorités iraniennes "d'abolir le port obligatoire du voile, d'annuler toutes les condamnations et les peines prononcées pour avoir défié le port obligatoire du voile, d'abandonner toutes les charges retenues contre les personnes poursuivies et de libérer sans condition toute personne détenue pour avoir défié le port obligatoire du voile". Les autorités doivent renoncer à punir les femmes et les jeunes filles qui exercent leur droit à l'égalité, au respect de la vie privée et à la liberté d'expression, de religion et de conviction.

Le 3 novembre 2023, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a [publié ses conclusions](#) sur la République islamique d'Iran. Le Comité a été troublé par les dispositions légales qui continuent à discriminer les femmes et les filles, en particulier le "projet de loi sur le soutien à la famille par la promotion de la culture de la [chasteté et du hijab](#)", qui impose des sanctions sévères aux femmes et aux filles en cas de violation du code vestimentaire obligatoire, pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et la flagellation. Elle est également préoccupée par le redéploiement de la police des mœurs pour surveiller le code vestimentaire en public. Il a exhorté l'État partie à réformer ou à abroger les lois et les politiques qui criminalisent le non-respect du port obligatoire du voile, en particulier le "projet de loi visant à soutenir la famille en promouvant la culture de la chasteté et du hijab". Il a également demandé à l'État partie de dissoudre la police des mœurs.